

Nombre de conseillers	
En Exercice	11
Présents	8
Procuration	2
Excusée	1

PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS

**SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CCAS
DU 9 MARS 2023**

Affiché à Renage le 20 mars 2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf mars à 18h30, s'est réuni le Conseil d'Administration du CCAS de la ville de RENAGE,
Dûment convoqué en session ordinaire, sous la présidence de Madame Amélie Girerd

Date de la convocation du Conseil d'Administration : 20 février 2023

Présents : MMS GIRERD – DONNET – DE LOS RIOS - FAYOLLE – GARNIER - MERGUI – NAVARRO - ODDOU

Excusés : M MERIAUX

Procuration : Mme BERTONA donne procuration à Amélie GIRERD
M SPOSITO donne procuration à Sylvie DONNET

* * * *

Le quorum est atteint à 8 membres – ouverture de la séance à 18h30,

Approbation du compte rendu des délibérations du CA du 22 septembre 2022

Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité le compte rendu des délibérations du Conseil d'Administration du 1 décembre 2023.

Tarifs aquagym Délibération n° 2023-03-01

Madame Amélie GIRERD, Présidente du CCAS, expose au Conseil d'Administration que dans la continuité de lutte contre l'isolement des seniors et dans la perspective de leur permettre de préserver leurs facultés physiques, le CCAS a souhaité organiser en partenariat avec la salle de sport California Gym de Colombe des cours d'aquagym adapté aux seniors. L'activité se déroulera au sein de la salle de sport de Colombe.

Il est proposé 3 tarifs suivant différents critères :

- 11€ la séance pour les seniors renageois utilisant le minibus pour se rendre à la salle.
- 9€ la séance pour les seniors renageois se rendant à la salle par leur propre moyen de locomotion.
- 10€ pour les seniors résidant dans les communes environnantes.

Suite à sa demande et au vu de sa situation, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE**

- **D'EMETTRE** un avis favorable à la proposition susvisée
- **DE DIRE** que la régie en charge de la recette de ces ventes est la régie « seniors »

Mandat spécial aux Élu(e)s de la Commission solidarité Délibération n° 2023-03-02

Dans l'exercice de leur mandat, les Élu(e)s de la Commission solidarité peuvent être amené(e)s à effectuer un certain nombre de déplacements et à participer à diverses réunions, salons et congrès où ils représentent le CCAS.

Le Code Général des Collectivités Territoriales, permet l'indemnisation de certains frais de déplacement et de séjour concernant notamment l'exécution d'un mandat spécial (articles L 2123-8 et R 2123-22-1).

Le mandat spécial doit être conféré à Élu(e)s de la Commission solidarité par une délibération du Conseil d'administration. Ce mandat ouvre droit au remboursement des frais exposés par l'Élu(e) concerné(e).

La notion de mandat spécial s'applique uniquement aux missions accomplies dans l'intérêt du CCAS par un membre de la Commission solidarité, à l'exclusion seulement de celles qui lui incombent en vertu d'une obligation expresse, et correspondant à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée.

Il est entendu que le remboursement interviendra sur présentation des justificatifs et sur présentation d'un état de frais et qu'ils seront remboursés au réel.

Aussi, il est proposé à l'assemblée d'accorder ce mandat spécial, pour l'année 2023, aux Élu(e)s de la Commission solidarité ci-dessous afin que le CCAS prenne en charge les frais de déplacement et d'hébergement :

Madame Amélie Girerd, Madame Sylvie Donnet, Madame Christine Théron, Madame Sylviane Bertona, Madame Sylvana de los Rios, Madame Marie Todeschini, Madame Orlane Veuthay, Monsieur Dominique Roybon, Madame Sonia Navarro.

Pour les déplacements suivants :

- Congrès UNCCAS
- Réunion
- Assemblée

Il est entendu que le remboursement interviendra sur présentation des justificatifs et sur présentation d'un état de frais et qu'ils seront remboursés au réel.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- **DE DONNER** mandat spécial à Mesdames et Messieurs les Élu(e)s de la Commission solidarité ci-dessus pour les déplacements exposés, durant l'année 2023.

Convention « Séniors en vacances » - ANCV Délibération n° 2022-12-03

Madame Amélie GIRERD, Présidente du CCAS, informe le Conseil d'Administration que la convention « programme séniors en vacances » 2023 de l'ANCV doit être signée pour la reconduite du programme « Séniors en vacances ».

Le coût d'un séjour ressortant du programme « Sénior en vacances » est fixé forfaitairement en 2023 à la somme de 442 € par personne, pour un séjour d'une durée de 8 jours/7 nuits. Le montant de l'aide financière ANCV, est fixé forfaitairement en 2023 à la somme de 194 € pour un séjour de cette durée.

Pour rappel, ce programme facilite le départ en vacances de personnes âgées qui en sont exclues pour des raisons économiques, psychologiques, sociales ou liées à leur état de dépendance ou de handicap.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité **DÉCIDE**

- **D'AUTORISER** Amélie GIRERD, Présidente du CCAS à reconduire pour l'année 2023, le programme « Séniors en vacances » de l'ANCV en partenariat avec le club Sérénité-UNRPA.

Convention « Améliorer la Mobilité et la Sécurité des Conducteurs Séniors » Délibération n° 2023-03-04

Madame Amélie GIRERD, Présidente du CCAS, informe le Conseil d'Administration que la convention « Améliorer la mobilité et la sécurité des conducteurs séniors » doit être signée avec la branche « Itinéraires de santé » de la MSA des Alpes du Nord.

Elle a pour but de réduire efficacement les risques potentiels face aux pertes de performances physiques et cognitives des conducteurs séniors et faciliter leur mobilité.
Par le biais de 3 ateliers, les formateurs apporteront aux retraités de la commune des clés pour conduire sans stress et en sécurité.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE**

- **D'AUTORISER** Amélie GIRERD, Présidente du CCAS à signer la convention « Améliorer la mobilité et la sécurité des conducteurs séniors ».

Débat d'Orientation Budgétaire Délibération n° 2023-03-05

Madame Amélie GIRERD, Présidente du CCAS, rappelle que pour les communes de plus de 3 500 habitants, le vote du budget du CCAS est précédé, dans les deux mois, d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), comme pour le budget principal.

Elle précise que le DOB donne lieu à un vote attestant de la réalisation du DOB et présente à l'Assemblée les éléments financiers rétrospectifs et prospectifs concernant le CCAS.

Pour débattre des orientations générales 2023, le Conseil d'administration a pris connaissance de la présentation ci-jointe établie à cet effet.

Le Conseil d'administration, après avoir débattu à l'unanimité **DECIDE**,

- **DE PRENDRE** acte que le Débat d'Orientation Budgétaire a été réalisé pour l'exercice 2023, sur la base du document annexé.
- **DE DECLARER** que le Débat d'Orientation Budgétaire a été réalisé, pour l'exercice 2023.
- **DE DIRE** que le rapport de ce Débat d'Orientation Budgétaire sera mis en ligne sur le site de la commune.

Aide exceptionnelle Délibération n° 2023-03-06

Madame Amélie GIRERD, Présidente du CCAS, expose la situation financière dans laquelle se trouve actuellement Madame [REDACTED], domicilié(e) [REDACTED] à Renage.

Suite à sa demande et au vu de leur situation, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE**

- **D'ALLOUER** la somme de deux cent cinq euros correspondant à une facture d'électricité.
- **DE DIRE** que ladite somme sera versée directement à Total Energie.
- **DE DIRE** que les dépenses engagées seront réglées au moyen des crédits inscrits à cet effet au budget.

Modification du Règlement intérieur du Service Mobilité Séniors Délibération n° 2023-03-07

Madame Amélie GIRERD, Présidente du CCAS, rappelle que dans le cadre de sa politique de lutte contre l'isolement des personnes fragiles, dont notamment les séniors, un règlement intérieur nommé « Service mobilité séniors » a été modifié le 22 septembre 2022 par la délibération n° 2022-09-04.

Après l'arrêt de la ligne 10 du Pays Voironnais, il s'avère que certains séniors se retrouvent toujours confrontés à des difficultés de locomotion notamment pour aller faire leurs courses à Carrefour Market à Rives.

Le CCAS souhaite compléter son offre de transports en ajoutant le déplacement à Carrefour Market à Rives une fois par mois, en lieu et place de la navette pour Netto à compter du mois d'avril 2023.

Ces trajets concerneront essentiellement les personnes isolées sans moyens de locomotion et sur inscription auprès du CCAS.

Le Conseil d'Administration du Centre communal d'Action Sociale, après en avoir pris connaissance et après en avoir délibéré à l'unanimité **DECIDE**

- **D'APPROUVER** le règlement intérieur du « Service mobilité séniors »
- **DE DIRE** que les dépenses engagées seront réglées au moyen des crédits inscrits à cet effet au budget.
- **DE DIRE** que la régie en charge de la recette de ces ventes est la régie « séniors »

Informations

Conformément aux articles L.123-6 à L.123-8 et R.123-16 à 123-26 du Code de l'Action Sociale et de la Famille, il est proposé au conseil d'administration de donner, pour la durée du mandat, délégation de pouvoirs et de signature à la Présidente du CCAS dans un certain nombre de domaines.

Toutes les décisions prises en application de la présente délibération doivent être signées personnellement par Madame la Présidente ou Madame la Vice-présidente.

Les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'absence ou d'empêchement de Madame la Présidente,

Madame la Présidente doit rendre compte, à chacune des réunions du Conseil d'Administration, des décisions qu'elle a prises en vertu de la délégation qu'elle a reçue.

➤ Suppression de la régie des dons

Mme la Présidente informe que la régie de recettes, créée en 1999 pour percevoir des dons peut être intégrée à la régie séniors afin de simplifier l'organisation des régies, par conséquent la régie 22302 est supprimée.

Il est donc décidé la dissolution :

De la régie de recettes liées aux dons et quêtes créée le 6 avril 1999, de l'arrêté de nomination modifié du 26 novembre 2020, régisseur Karine Krouk, suppléant Kathy Fréchet.

Points divers

❖ AIDES ALIMENTAIRES

1040€ depuis janvier

Pour rappel

❖ 2022 : 4090€

❖ 2021 : 3520€

❖ DOMICILIATION

2 en cours dont 1 famille

❖ NOEL DES SENIORS 2022

Répartition des bons d'achat de Noël

	TOTAL 2021 EN EUROS
ELIXIRE	15
JAG L HAIR	25
MISS COIF	30
MOD COIFF	55
CENTRAKOR	55
BOUCHERIE FONTAINE	210
BOUCHERIE OZ	245
BOULANGERIE	205
ESPERANTO	200
TOTAL	1040

	TOTAL 2022 EN EUROS
ELIXIRE	0
JAG L HAIR	5
MISS COIF	90
MOD COIFF	0
CENTRAKOR	80
BOUCHERIE MILLIAT	435
BOUCHERIE CHAOUCH	280
BOULANGERIE	475
TOTAL	1365

❖ CHAUFFE-CITRON

Ateliers remue-ménages tous les lundis de 14h à 15h à la salle P. Girerd.
1ère séance lundi 13 mars

❖ SEMAINE FRANCOPHONIE

Le jeudi 23 mars, spectacle chansons françaises avec Corinne Leroy-Pelta de 14h30 à 17h
salle P. Girerd. Sur inscription à la bibliothèque. 28 inscriptions.

❖ COLLECTE NETTO

Une collecte alimentaire est prévue samedi 11 mars de 9h à 18h à Netto au profit de la Croix Rouge.

❖ VOYAGE SENIORS

Il aura lieu du 11 au 18 juin à l'hôtel Le Capet à Ste Maxime. Pour le moment, il y a 37 inscriptions.

❖ ELANS SOLIDAIRES

2 nouvelles bénévoles assurent la permanence les mercredis après-midi de 14h à 16h.
L'atelier Paroles et Écoute a été supprimé faute de participants.

❖ AQUAGYM

Une moyenne de 10 personnes sauf en période de vacances scolaires. Les bénéficiaires sont contents. Le coach très apprécié. Il n'y aura qu'une séance d'assurée aux prochaines vacances.

❖ **SORTIES CINEMA**

Le 27 janvier – Un petit miracle - 6 participantes

Le 24 février – Un homme heureux – 4 participants

La séance est close à 19h30

La Présidente du CCAS



Amélie GIRERD